

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Fiset](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4f8492662ba0ebaf466a7126>

Date d'obtention : 2021-11-26 21:09:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

il faut vraiment faire attention avec l'auteur du signalement et l'investigateur. On ne doit pas mélanger les deux et suivre les étapes correctement.

Les actes impulsifs ou malveillant sont différents et on doit être vigilant pour valider avec les jeunes les faits correctement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le cas de Keven et Nicolas était plus complexe. Il y avait beaucoup de témoins qui ont été impliqués dans la situations. Il faut vraiment suivre toutes les étapes de la méthode Sexto sinon on peut oublier des faits importants. Certains cas peuvent être plus délicat.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De parler au jeune instigateur et de ne pas se tromper ou se laisser avoir par son intention. (impulsive ou malveillante)

S'il ne veut pas collaborer pour donner son cellulaire.